
DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Sur la création d'un emploi permanent de chargé de mission

Réunion du 19 Octobre 2022

Réunis le 19 octobre 2022 à 14h00 à Goustranville sous la présidence de Madame Malika CHERRIERE,

Sont présents avec voix délibérative : Mesdames Malika CHERRIERE, Audrey GADENNE, Patricia GADY-DUQUESNE, Sophie GAUGAIN, et Messieurs David FONTAINE et Patrick JEANNENEZ.

Sont excusés : Mesdames Julie BARENTON-GUILLAS, Christine EVEN, Sophie DE GIBON, Angélique PERINI, Florence MAZIER, Emmanuelle TREMEL et Messieurs Antoine CASINI, Xavier CHARLES, Emmanuel PORCQ et Serge TOUGARD.

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

CONSIDERANT la nécessité de conforter les effectifs du syndicat mixte en vue de son développement,

Le comité syndical de Normandie Equine Vallée,

Après avoir pris connaissance du rapport de la Présidente du syndicat mixte de la réunion du 19 octobre 2022,

Après avoir constaté que les conditions du quorum étaient remplies,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité la création d'un emploi permanent de « chargé de mission », poste de catégorie A ouvert aux cadres d'emploi d'ingénieur ou d'attaché ;

AUTORISE la présidente à effectuer les déclarations de créations d'emplois correspondantes auprès du Centre de Gestion du Calvados ;

AUTORISE la présidente à signer tout document se rapportant à cette décision.

La présidente du syndicat mixte



Malika CHERRIERE